

L'élément essentiel des accords de commerce préférentiel de l'ANASE a été un engagement d'échanger des préférences tarifaires sur des listes de produits importés par les pays membres. Depuis son introduction en 1977, ce type d'accord s'est élargi pour englober plus de 20 000 produits. Toutefois, ces accords préférentiels n'ont pas permis de promouvoir le commerce intra-ANASE puisque la plupart des produits importants en ont été exclus. La Déclaration de Manille annonçait un plan de cinq ans pour élargir les arrangements préférentiels à 90 % de tous les produits échangés à l'intérieur de la région, et à au moins 50 % de la valeur de toutes les importations depuis des membres de l'ANASE. La Déclaration prévoyait également un relèvement des taux de droits préférentiels, et un engagement de statu quo et de démantèlement des mesures tarifaires et non tarifaires affectant le commerce intra-ANASE.

Le régime des coentreprises industrielles de l'ANASE a été modifié pour attirer davantage le secteur privé, surtout les investisseurs étrangers qui peuvent maintenant détenir 60 % du capital des coentreprises industrielles de l'ANASE, alors que ce niveau était auparavant fixé à 49 %. On y a également apporté d'autres améliorations, dont un accroissement des préférences tarifaires pour les produits découlant de coentreprises industrielles de l'ANASE et un engagement d'introduire une loi sur la garantie des investissements pour protéger ces investissements de l'appropriation ou de la nationalisation.

Les accords de complémentarité industrielle de l'ANASE ont été conçus par les gouvernements membres comme la contribution du secteur privé à la coopération économique. Divers groupes industriels, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'ANASE, ont créé des "clubs d'industriels" (il y en a actuellement 15) pour élaborer des approches coopératives visant à renforcer leurs activités commerciales et industrielles conjointes. Cela a parfois mené à l'intégration de l'industrie concernée au niveau de toute l'Association. La coopération prend diverses formes: harmonisation des normes et procédures d'essais de produits, activités de recherche et de développement, et coordination des projets d'investissement pour que les sociétés des pays membres ne se livrent pas concurrence. Les progrès ont été très lents dans le domaine de la complémentarité industrielle.